

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune

BOURBONNE LES BAINS

2020/ 59

DEPARTEMENT
Haute-Marne**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombre de conseillers :**

- en exercice 19
- présents 17
- votants 17
- absents 2

Du vendredi 10 juillet 2020

L'an deux mille vingt le 10 juillet, à Salle des fêtes à 20H30.

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

OBJET

**Un dossier n°000119091771
d'effacement de dettes suite à la
Commission de surendettement
des particuliers de la
Haute-Marne**

Étaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Claude PETIOT, Patrick BREYER, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia HUGUENOT, Sébastien HUMBLOT, Damien CORNU, Emmanuel PASQUA, Amélie MOLTER, Aurélie LAVILLE.

Étaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Jean FEBVRE

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 16/07/2020 et que la convocation du Conseil avait été faite le 06 juillet 2020

Madame Amélie MOLTER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame Marie-France MERCIER, Adjointe au Maire, indique à l'assemblée que la Trésorerie de Bourbonne les Bains a adressé à la Commune, une copie des créances concernées par un effacement de dettes émanant de la Commission de surendettement des particuliers de la Haute-Marne (Banque de France) datant du 12 juin 2020.

Il s'agit du dossier n°000119091771 concernant un administré, dont la situation fait état de dettes non soldées sur le budget annexe de l'eau pour **un montant de 502.97 €**.

La Commission de surendettement des particuliers de la Haute-Marne a décidé d'imposer une mesure de rétablissement personnel avec effacement de ses dettes.

Madame Marie-France MERCIER, Adjointe au Maire, demande donc à l'assemblée d'acter l'effacement des dettes de ce dossier présenté ci-dessus.

Un mandat sera émis au compte 6542.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 16 juillet 2020

Le Maire

M. André NOIROT

